

Diplôme national du brevet session 2019

Métropole, départements et régions d'outre-mer (Drom), Maroc

1. Épreuves écrites communes

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019 pour la session normale** et

Les **lundi 16 et mardi 17 septembre 2019 pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II (heure de Paris).

2. Épreuve écrite spécifique

L'épreuve de langue vivante étrangère spécifique aux candidats à titre individuel se tiendra le **vendredi 28 juin 2019 (après-midi) pour la session normale**

et le **mardi 17 septembre 2019 (après-midi) pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II.

Baccalauréat Professionnel session 2019

Pour la métropole, La Réunion et Mayotte :

1. Les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées les **lundi 17, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21 et lundi 24 juin 2019**.

2. Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

- le **lundi 17 juin 2019** pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;

- le **mardi 18 juin 2019** pour celles de prévention, santé et environnement et pour celles d'économie-droit et d'économie-gestion ;

- le **mercredi 19 juin 2019** pour celles d'arts appliqués et de cultures artistiques.

3. Les épreuves écrites de remplacement concernées se dérouleront **lundi 9, mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13 et lundi 16 septembre 2019**.

4. Les épreuves écrites du domaine général sont fixées respectivement :

- le **lundi 9 septembre 2019** pour celles de français et celles d'arts appliqués et de cultures artistiques ;

- le **mardi 10 septembre 2019** pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique et celles de prévention, santé et environnement ;

- le **mercredi 11 septembre 2019** pour celles d'économie-droit et celles d'économie-gestion.

Certificats d'aptitude professionnelle et brevets d'études professionnelles

1. **Les épreuves écrites d'enseignement général** pour les académies de métropole et d'outre-mer ainsi que pour les collectivités d'outre-mer à l'exception de la Nouvelle-Calédonie auront lieu, pour la session normale :

le **lundi 3 juin 2019** pour les brevets d'études professionnelles

et les **jeudi 6 et vendredi 7 juin 2019** pour les certificats d'aptitude professionnelle.

2. **Les épreuves de remplacement correspondantes** se dérouleront le **mercredi 11 septembre 2019**

Brevets de technicien

1. **Session normale** des épreuves écrites de la première série de l'examen des brevets de technicien auront lieu les **lundi 27, mardi 28, mercredi 29 mai 2019 et lundi 3 juin 2019**.

Elles se dérouleront dans l'ordre et selon les horaires fixés par les recteurs d'académie responsables de leur organisation, à l'exception de l'épreuve de français qui se tiendra le **lundi 27 mai 2019** de 9 heures à 12 heures.

2. Les épreuves orales et pratiques de la première série, les épreuves de la deuxième série et les épreuves facultatives se dérouleront suivant les calendriers arrêtés par les recteurs d'académie.

3. **Session de remplacement : Les épreuves écrites** de la première série de la session de remplacement auront lieu les **lundi 9, mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13 et lundi 16 septembre 2019**. Elles se dérouleront dans l'ordre et selon les horaires fixés par les recteurs d'académie, responsables de leur organisation, à l'exception de l'épreuve de français qui se tiendra le **lundi 9 septembre 2019** de 9 heures à 12 heures.
4. **Les épreuves orales et pratiques** de la première série, les épreuves de la deuxième série et les épreuves facultatives se dérouleront suivant les calendriers arrêtés par les recteurs d'académie.

FIN DE LA SESSION : Jeudi 10 Juillet 2019

